

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 497 Subventions (5.000 euros) à 2 associations (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Difé Kako et Ararat de Ste Anne de la Butte aux Cailles ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 13e arrondissement, à l'association Difé Kako, 32, rue du Javelot Tour Anvers 75013 PARIS, au titre de ses activités 2015. Simpa 510 ; 2015_06781.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 13e arrondissement, à l'association Ararat de Ste Anne de la Butte aux Cailles, 188 rue de Tolbiac 75013 PARIS, au titre de ses activités 2015. Simpa 184324 ; 2015_07049.

Article 3 : La dépense totale correspondante d'un montant de 5.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO